



**Université Catholique de Louvain**  
**ECOLE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES**  
**(PSAD)**

**ANNEE ACADEMIQUE** \_ \_ \_ \_ / \_ \_ \_ \_

**CARNET DE STAGE – Master 120 en Sociologie**  
**Finalité spécialisée : « Recherche et intervention sociale »**

NOM :

PRENOM :

NOMA :

Responsable académique des stages : M. Verhoeven

Professeur encadrant le stage :

Maître de stage :



## Sommaire

<b>1. Identification de l'étudiant .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Identification du lieu de stage .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Contrat de stage .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Objectifs du stage.....</b>	<b>6</b>
<b>5. Cadre général du stage.....</b>	<b>7</b>
Convention de stage.....	12
Rappel de quelques éléments du règlement et signatures .....	13
<b>6. Finalité « Recherche et Intervention sociale » : Articulation stage / mémoire.....</b>	<b>14</b>
<b>7. Que faire lorsque cela se passe mal en cours de stage ?.....</b>	<b>15</b>
<b>8. L'évaluation .....</b>	<b>16</b>
<b>9. Les critères d'évaluation.....</b>	<b>17</b>
<b>10. Evaluation formative à mi-parcours par le maître de stage.....</b>	<b>19</b>
<b>11. Evaluation ç la fin du stage par le maître de stage.....</b>	<b>22</b>
<b>12. Evaluation par le professeur encadrant le stage .....</b>	<b>25</b>
<b>13. Evaluation par le titulaire du séminaire d'intervision et de suivi méthodologique .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>14. Contacts.....</b>	<b>26</b>
<b>15. Calendrier .....</b>	<b>27</b>

## 1. Identification de l'étudiant

NOM : ..... PRENOM : .....  
Année académique : \_\_\_ \_\_\_ / \_\_\_ \_\_\_ Année d'étude : SOC \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_  
Adresse du domicile : .....  
.....  
.....  
Tel : ..... GSM : .....  
E-mail : .....@student.uclouvain.be

## 2. Identification du lieu de stage

**Dénomination du lieu de stage** (en toutes lettres) :

.....  
.....

Adresse : .....  
.....

Tel : ..... FAX : .....

E-mail : .....

**Coordonnées du maître de stage** (en lettre capitales SVP)

NOM : ..... PRENOM : .....

Sa formation : .....

Tel : ..... FAX : .....

E-mail : .....

**Description du centre** (Secteur d'activité, type d'Institution, ...) :

.....  
.....  
.....



## **4. Objectifs du stage**

### **Objectif du stage en « recherche et intervention sociale » :**

Le stage est un instrument de formation. Il doit permettre à l'étudiant d'intégrer es connaissances acquises à l'Université en les confrontant à la pratique sur le terrain. Inversement, celle-ci doit être analysée avec le recul critique propre à la démarche universitaire. Il s'agit d'utiliser les compétences de l'étudiant pour résoudre un problème de l'Institution dans laquelle il fait son stage.

Le stage s'intégrant à la vie professionnelle, le respect du secret professionnel est une règle absolue.

**L'étudiant doit être muni de son carnet de stage pendant toute la durée du stage.**

**Les carnets doivent obligatoirement être remis au professeur encadrant le jour d'ouverture de la session d'examens. (Vous êtes invité à les photocopier au préalable afin de pouvoir les relire avant l'évaluation finale)**

## 5. Cadre général du stage

### **Article 1 : Le stage de recherche et intervention sociale**

Le stagiaire réalise un stage de recherche. Cela signifie qu'il s'implique dans un environnement Institutionnel et explore un terrain. Il construit une problématique ou une question de recherche, articulée à ce terrain, qui fasse directement écho aux problèmes pertinents pour l'Institution. Il fixe une démarche méthodologique adaptée à son objet de recherche. Il rend compte de ses résultats à l'Institution.

Les profils de stage en recherche et intervention sociale peuvent être variables : ce peut être une analyse du « public » ou des « usagers » de l'Institution ; ce peut être l'analyse de la transformation de son contexte d'action, de son environnement social, culturel, politique, que celui-ci soit immédiat ou lointain ; l'analyse de son mode de fonctionnement, de l'identité professionnelle de ses travailleurs, l'évaluation d'une politique précise, etc. Par exemple :

- Enquêtes (qualitatives ou quantitatives) auprès d'une population visée ou touchée par un organisme ou une action publique : satisfaction des locataires sociaux, relations de voisinage pour une société de logement social par ex.
- Etude de l'environnement d'une organisation : par ex., émergence d'un processus social/territorial/culturel/ethnique à propos duquel une Institution s'interroge ou qui vient bouleverser le contexte de son intervention ;
- Analyse d'une politique publique et/ou de dispositifs d'action publique. Par exemple :
  - Etude des causes et processus associés à une action « semi-réussie » : par ex., décalages entre les dispositifs d'action et une partie des publics qu'elle cible ;
  - Evaluation prospective d'une action ou d'une politique publique (changements, effets, ...)
- Enquête sur des besoins non-couverts du point de vue des usagers (public-cible d'une Institution ou association) ou du point de vue des praticiens ;
- Réalisation de micro-études participatives auprès d'usagers potentiels, ou de professionnels concernés par un projet à développer ;
- Enquêtes auprès des professionnels afin de problématiser collectivement un enjeu éthique, professionnel, socio-anthropologique .... (ex : Quelles sont les différentes dimensions du travail social de rue ? Comment gérer les nouvelles exigences en matière d'évaluation du travail social qui pèsent sur certaines Institutions ? Quelle position professionnelle et éthique les travailleurs sociaux accompagnant des « Sans-Papiers » sont-ils amenés à prendre ? etc....)
- Analyse des problèmes de forme et des modèles de coordination (*Partenariat, Réseau, ...*), au niveau d'un secteur ou de plusieurs secteurs d'activité (ex : comment mieux coordonner l'action des AMO (associations en milieu ouvert) avec le milieu scolaire ? Quels modèles de coordination se dessinent au cœur des « contrats de prévention et de sécurité » ? etc.

### **Article 2 : Caractéristiques attendues de l'Institution**

L'Institution doit répondre aux caractéristiques suivantes :

Il doit appartenir à un des « secteurs » auxquels les cours de « champs » du Master en sociologie initient nos étudiants.

### **1. Ville et espace**

Aménagement du territoire, monde rural  
Tourisme  
Politiques de la ville  
Préservation du patrimoine  
Contrats de quartier

### **2. Famille et éducation**

Sexualités  
Genre  
Politiques de l'enfance  
Politiques de la famille  
Enseignement (primaire et secondaire)

### **3. Travail, Emploi, Formation**

Formation des chômeurs et insertion socio-professionnelle

### **4. Mondialisation, économie et société**

**Mondialisation** : Interculturalité, coopération au développement  
**Economie et société** : Mutualités (centres de formation), formation permanente et alphabétisation (Lire et écrire, ..), instituts de sondage et recherche, fonds à la recherche, médias (analyse médiatique des faits sociaux)

### **5. Politiques sociales et inégalités**

Asile et Immigration (politiques)  
Aide sociale (aide sociale publique, centres d'aide sociale, associatif et fédérations)  
Handicap  
Prostitution (soutien aux « travailleuses » du secteur)

### **6. Religion, et symbolique**

Associations religieuses  
Action culturelle (centres culturels ...)

### **7. Corps et santé**

Santé mentale  
Plannings familiaux et centres similaires  
Santé publique, maisons médicales

### **8. Déviance et délinquance**

Aide à la jeunesse  
Aide aux détenus et aux victimes  
Dépendances et toxicomanie  
Défense des droits et l'homme  
Justice

L'Institution doit désigner en son sein une personne de référence, qualifiée pour encadrer ou superviser les activités de recherche du stagiaire. Elle s'engagera à contribuer à la

formation du jeune chercheur. Cette personne sera dénommée ci-après « **le maître de stage** ».

L'Institution peut être située en Belgique – soit en Communauté française, quelle que soit l'Académie concernée, soit en Flandre (Voir liste des Institutions possibles sur le site Internet de l'école (<http://www.uclouvain.be/15518.html>)). Il peut également s'agir d'un organisme situé à l'étranger, à condition que celui-ci ait été préalablement validé par l'Université (responsable académique des stages). L'organisme d'accueil du stage peut faire l'objet d'une proposition de la part de l'étudiant.

### **Article 3 : Objet de la convention**

L'Institution accueille le stagiaire pour la réalisation d'un certain nombre d'activités de recherche, étroitement articulées aux enjeux et aux activités de l'Institution, de façon à ce que le stagiaire puisse travailler en collaboration avec les professionnels de l'Institution et produire des résultats pertinents pour celle-ci.

La présente convention règle les rapports entre les parties, ainsi que leurs droits et obligations respectifs dans le cadre de l'organisation de ce stage.

Le stagiaire reconnaît être inscrit comme étudiant à l'UCL pour l'année académique pendant laquelle se déroule le stage. Dans le cadre de son programme d'études, il a la possibilité d'effectuer un stage dans l'Institution citée dans la présente convention. Le stagiaire, durant son séjour dans l'Institution, demeure étudiant de l'Université.

Il bénéficie dans ce cadre d'un suivi académique individuel, assuré par un/e membre du corps académique (en principe un académique ou chercheur définitif rattaché à l'école, mais ceci peut être élargi à des collègues sociologues d'autres entités académiques intéressés par le sujet), dénommé ci-après le « professeur encadrant ». Ce professeur est en général le promoteur de mémoire de Master de l'étudiant.

### **Article 4 : Responsabilités des parties**

**Responsabilités du « maître de stage » :** le maître de stage contribue activement à la définition du profil du stage, c'est-à-dire des activités de recherche qui seront menées par le stagiaire. Il s'engage à contribuer au développement des compétences de l'étudiant avec qui il collabore. Durant toute la durée du stage, il fonctionnera comme interlocuteur privilégié et accompagnateur de l'apprentissage du stagiaire.

**Responsabilités du « professeur encadrant » :** Celui-ci joue un rôle de tiers par rapport aux relations de formation et de travail entretenues par le stagiaire et l'Institution. A ce titre, il est susceptible d'être interpellé par le stagiaire ou par le maître de stage en cas de question ou problème ne trouvant pas issue au sein de l'Institution. Par ailleurs, il est tenu de rencontrer le stagiaire à plusieurs reprises, en concertation avec le maître de stage de l'Institution :

- Avant le stage : approbation de la convention de stage (en master 1);
- Avant le stage : évaluation du premier rapport intermédiaire de mémoire, dans la mesure où le professeur encadrant est en principe aussi le promoteur du mémoire du stagiaire (juin ou septembre du master 1)
- A mi-parcours : évaluation formative et certificative de l'avancée du travail de recherche par le maître de stage ;

- Fin de stage : Evaluation finale

### **Article 5 : Durée (crédits) et horaires du stage**

Le stage intervient pour 15 crédits (ECTS) dans la formation de l'étudiant (Master en Sociologie), ce qui équivaut à une durée d'environ 375 heures, en incluant le séminaire de suivi méthodologique et d'intervision (concrètement, on peut donc compter environ 320 à 350 heures pour le stage).

Ces heures sont à répartir, de préférence, durant le premier quadrimestre de la seconde année de Master; cependant, le stage peut exceptionnellement se dérouler à d'autres moments, en raison d'un séjour ERASMUS par exemple (à convenir avec le responsable académique des stages, M. Verhoeven).

Les horaires du stage (présence dans l'Institution et travail de « terrain ») sont délimités par l'étudiant en partenariat avec son maître de stage et son professeur encadrant, en fonction des disponibilités d'encadrement et des impératifs liés au timing des recherches en cours.

Exemples de répartition du temps de stage:

- 14 semaines à raison de trois jours par semaine (à partir de la rentrée académique) ;
- 8 semaines à temps plein (dans ce cas, il est recommandé de débiter le stage durant les grandes vacances suivant le Master 1)...
- ou autres combinaisons.

### **Article 6. Contenu du stage et produits attendus**

Les activités de recherche à réaliser par le stagiaire sont délimitées avant le début du stage, de façon conjointe, lors de la rencontre initiale (mars du Master 1) entre l'étudiant, l'Institution (via son maître de stage) et le professeur encadrant. La convention de stage doit être complétée puis approuvée et signée par le responsable académique des stages. Les activités de recherche peuvent bien entendu être ajustées en cours de stage, en particulier lors de l'évaluation à mi-parcours.

L'Institution s'engage à contribuer au développement des compétences du stagiaire, et veillera notamment à l'accompagner :

- dans sa capacité à conduire une recherche, notamment en lui fournissant des outils nécessaires à sa compréhension du contexte social, politique, Institutionnel du secteur où se situe l'Institution ; ou encore en l'aidant à élaborer une problématique pertinente aux yeux des professionnels ;
- dans sa capacité à s'insérer au sein d'une équipe, en termes relationnels et en termes de capacité d'instauration d'un dialogue entre professionnels de différentes disciplines ;
- dans sa capacité à respecter les contraintes professionnelles liées à la vie d'une Institution ;
- dans ses capacités d'intégration des réactions et propositions émanant des partenaires de sa recherche.

(Pour plus de détails concernant les compétences visées et évaluées : voir infra les critères d'évaluation).

### **Article 7. Modalités d'évaluation du stage**

L'évaluation du stage est constituée des éléments suivants :

**A mi-parcours :**

- l'évaluation formative à mi-parcours proposée par le maître de stage (cf. feuille critériée proposée plus loin dans ce carnet, à compléter par le maître de stage). Cette évaluation est transmise à l'étudiant et discutée en présence du professeur encadrant
- la participation au séminaire de suivi méthodologique des stages et d'intervision (cotée – note sur 20)

**A la fin du stage :**

- l'évaluation formative et certificative réalisée par le maître de stage ; (note sur 20)
- l'évaluation certificative réalisée par le professeur encadrant, à partir de ses contacts avec le stagiaire et de l'appréciation qu'il fait du rapport de stage (note sur 20)

La note obtenue au séminaire d'intervision et de suivi méthodologique intervient également dans la cote globale des stages.

# Convention de stage

## **1. Assurances**

L'Institution d'origine s'engage à couvrir par les contrats « responsabilité civile » et « accidents corporels » qu'elle a contractés, les risques encourus par le stagiaire pendant l'exécution et sur le trajet du stage. Il sera fait mention dans ces contrats que les assureurs renoncent à tout recours, tant vis-à-vis de l'UCL que de son personnel.

## **2. Confidentialité**

Le stagiaire reconnaît que, sauf stipulation écrite contraire, sont réputées confidentielles toutes les informations (documents, savoir faire, projets de recherche, projets d'activités, etc....) auxquelles il aura accès directement ou indirectement dans l'exécution des tâches qui lui seront confiées dans la cadre du stage.

En aucun cas, tant pendant l'exécution du stage qu'après son terme, quelle que soit la nature ou la forme de ces informations, le stagiaire n'en divulguera le contenu de quelque façon que ce soit et n'en fera usage pour son propre compte ou le compte d'un tiers.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations qui sont déjà dans le domaine public, ou dont le stagiaire peut établir qu'elles étaient en sa possession avant leur communication par l'U.C.L., ou que le stagiaire aurait obtenu d'un tiers non lié par une obligation de confidentialité à l'égard de l'U.C.L.

## **3. Statut**

Il n'existe entre le stagiaire et l'UCL aucun engagement dans le cadre d'un contrat de travail au sens de la législation belge en cette matière.

## **4. Respect des règles en vigueur**

Le stagiaire s'engage à se conformer aux dispositions des règlements en vigueur à l'UCL -en ce compris le règlement en matière de propriété, de protection et de valorisation des résultats des recherches réalisées au sein de l'UCL- et aux directives d'organisation du stage qui lui seront données par les responsables de celui-ci.

## **5. Résiliation (facultatif)**

En cas de non respect de ses obligations par l'une des parties, ou en cas d'inconduite ou d'absences injustifiées du stagiaire, chaque autre partie peut mettre fin au contrat, avec effet immédiat, après une mise en demeure notifiée par écrit à la partie défaillante et non suivie d'effet dans un délai de 8 jours.

## **6. Juridiction et loi applicable**

Le présent contrat est soumis à la loi belge. A défaut d'accord amiable, les Cours et tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents pour statuer sur tout litige qui surviendrait dans l'exécution et/ou l'interprétation du présent contrat.

## Rappel de quelques éléments du règlement et signatures

Un stage comporte 375 heures. L'étudiant répartit ses heures (temps plein, temps partiel, ...) en accord avec le maître de stage (dans l'Institution).

Le stagiaire doit consulter son professeur encadrant 3 fois par stage :

- Approbation du contrat de stage
- Discussion de l'évaluation à mi-stage
- Evaluation finale

Il est également tenu d'assister au séminaire de suivi méthodologique et d'intervision.

Le stagiaire a droit aux jours de congé fériés légaux, mais pas aux ponts éventuels, aux vacances scolaires et/ou congés payés. Il doit tenir compte de ces contraintes en calculant la durée du stage.

Tout congé de maladie doit être récupéré (ne pas oublier de fournir un certificat médical au secrétariat PSAD).

Lorsque les 3 premières pages du carnet sont complétées, l'étudiant doit récolter les signatures du maître de stage, de son professeur encadrant, du responsable académique des stages; et ce pour la date de remise des fiches mémoires et carnets de stage en première année de master (voir valves). Le non-respect de ces règles entraîne des sanctions, voire l'annulation de tout ou d'une partie du stage.

Les **assurances de l'Université** couvrent l'étudiant (responsabilité civile et dommages corporels) lorsque toutes les signatures sont réunies, même si le stage s'effectue dans des conditions d'horaire décalé. L'étudiant est également couvert sur le chemin du travail. Les dégâts matériels de véhicule ne sont toutefois pas couverts par l'UCL.

L'étudiant garde son carnet jusqu'à la fin du stage et le remet au professeur encadrant au plus tard le jour d'ouverture de la session d'examens.

Nom, date et signature

du professeur encadrant,

du maître de stage,

du responsable académique des stages

## **6. Finalité « Recherche et Intervention sociale » :** **Articulation stage / mémoire**

Dans le cadre de cette finalité, l'étudiant **choisit son sujet de mémoire en relation avec son lieu de stage de recherche et intervention sociale** (voir le vade-mecum des stages ; une « bourse des stages » est organisée en février). Parallèlement à la définition de la convention de stage avec son « maître de stage » et son « professeur encadrant », il définit, en accord avec son professeur encadrant / promoteur de mémoire, un projet de mémoire. Il complète la fiche mémoire, à remettre à la date qui sera communiquée via les avis valves.

- la définition provisoire du sujet de mémoire : question de départ, objectif provisoire de l'étude empirique ..
- un exposé de la démarche envisagée (une première esquisse de l'angle d'attaque ou du cadrage théorique ; une première formulation des questions, un aperçu des méthodes envisagées pour collecter et analyser les données).

La commission de l'enseignement se réunit ensuite pour examiner de façon jointe, les projets de mémoire et les conventions de stage. Elle veille à une répartition équilibrée des mémoires et des tutorats de stages entre les professeurs. Elle communique rapidement aux étudiants les décisions adoptées.

Après contact avec leur promoteur, les étudiants sont tenus de remettre à leur promoteur, avant l'ouverture de la session (juin ou août) du Master 1, un premier rapport intermédiaire de mémoire. Celui-ci doit contenir :

- un premier exposé de la littérature (institutionnelle ou académique) pertinente sur le contexte (institutionnel, social, culturel, économique, démographique) du secteur dans lequel se déroulera le stage ;
- un premier exposé de la littérature sociologique ayant analysé le type de « problématique sociale ou d'intervention sociale » mis en œuvre dans le lieu d'accueil (par ex. analyse sociologique de l'aide aux femmes battues, etc) ;
- l'état de la réflexion de l'étudiant en terme de définition plus précise du **sujet de mémoire** : questions de départ possibles, « angles d'attaque » du sujet possibles, définition des objectifs de recherche possibles ;
- un **planning** de travail et d'investigation pour le master 2 (investigation théorique et empirique) ;
- une **bibliographie** de la littérature consultée.

Cette étape est obligatoire et évaluée, sous la forme d'une validation (valeur 5 crédits, le reste du mémoire étant évalué en Master 2).

En outre, le mémorant présentera un second rapport intermédiaire attestant de l'évolution de sa démarche analytique et heuristique, dans le courant du premier quadri

du master 2 (en vue de l'évaluation à mi-parcours du déroulement de son stage ; voir vade-mecum des mémoires).

Ce second rapport intermédiaire doit contenir une définition précise du sujet et de sa pertinence par rapport aux problématiques du secteur ou de l'Institution d'accueil, ainsi qu'un exposé de la démarche de recherche (travail de terrain réalisé en stage, méthodologie, ébauche de cadrage conceptuel, première formulation d'hypothèses etc.)

Concrètement, ce rapport sera constitué de la somme des documents de travail produits par le stagiaire au cours du "séminaire d'intervision et de suivi méthodologique des stages", introduits et présentés de façon cohérente.

Le stagiaire remet l'ensemble de ces documents à son professeur encadrant, auquel il remet également la grille d'évaluation remplie par le maître de stage. Ces documents doivent être l'occasion et le support d'une réunion de travail entre l'étudiant et son professeur encadrant, autour de l'avancement du projet de mémoire.

Le professeur encadrant fera rapport (par mail ou courrier) de cette rencontre au responsable académique des stages

Le second rapport intermédiaire est évalué comme partie intégrante du stage de recherche-intervention. Il doit être remis au moins deux semaines avant la date de l'évaluation à mi-parcours.

## **7. Que faire lorsque cela se passe mal en cours de stage ?**

### **Quelques règles élémentaires à respecter :**

En parler d'abord au professeur encadrant le stage et analyser avec lui la nature des difficultés.

Le professeur encadrant prend contact avec le maître de stage et tente de solutionner le problème. En cas d'échec ou de conflit, le professeur encadrant interpelle le responsable académique des stages qui peut jouer un rôle de médiateur.

S'il résulte que la solution est d'interrompre le stage, indiquer ci-dessous qu' « il est mis fin au stage de commun accord en date du ... ». Cet accord doit être signé par le maître de stage, le professeur encadrant, le responsable académique des stages et l'étudiant.

Le responsable académique jugera de l'opportunité de demander une évaluation au maître de stage et un rapport écrit à l'étudiant.

Le non-respect de ces règles sera sanctionné

Le carnet doit être remis au **secrétariat des étudiants.**

## 8. L'évaluation

L'évaluation se base sur un ensemble de **7 critères**. Les critères d'évaluation sont présentés dans les pages qui suivent. Six critères sont définis à priori. Un septième peut éventuellement être défini par le Maître de stage en concertation avec l'étudiant, qui en informera le professeur encadrant.

Les critères sont définis par plusieurs indicateurs généraux, qui précisent les aspects sur lesquels porte l'évaluation du stagiaire. Le maître de stage est invité à cocher pour chacun des critères, les aspects sur lesquels portera effectivement son évaluation. Le maître de stage est par ailleurs libre d'ajouter un indicateur qui lui semble pertinent sur la ligne « autre : ..... » prévue à cet effet.

**Deux évaluations** sont à faire par le maître de stage en concertation avec l'étudiant :

- **L'une à la mi-stage.** Cette évaluation à mi-parcours a une fonction d'abord formative. Elle vise à :
  - dégager les points forts du stage, c'est-à-dire des points d'appui pour la suite du stage,
  - expliciter les points faibles et mettre en évidence les points à améliorer en priorité,
  - définir, après concertation avec l'étudiant, les démarches et les moyens à mettre en œuvre pour progresser dans la seconde partie du stage.
- **L'autre en fin de stage.**

### **Comment le maître de stage doit-il évaluer le stagiaire ?**

A mi-parcours : il remplit la grille critériée (évaluation formative) fournie dans ce carnet :

- Il entoure pour chaque critère le niveau atteint par l'étudiant au moyen de l'échelle à 10 niveaux proposée en dessous de chaque critère.
- Il commente librement ses appréciations. Les commentaires sont très importants car ils permettent de donner sens à l'appréciation quantitative qui est faite et de mettre en évidence les éléments importants de l'évaluation.
- il dégage, dans la rubrique « synthèse », les priorités pour la suite du stage ou pour la suite de la formation de l'étudiant.

En fin de stage : évaluation formative et certificative (cote finale)

Le maître de stage procède à la même opération (évaluation à l'aide de la grille de critères) et ajoute une appréciation finale du stage et du rapport de stage et fournit une cote finale sur 20 (voir documents joints en fin de ce carnet).

### **Comment le professeur encadrant doit-il évaluer le stagiaire ?**

Le professeur encadrant remet une cote sur 20, à partir de plusieurs éléments :

- Les 3 supervisions (initiale, à mi-parcours et en fin de stage) qu'il effectue avec l'étudiant et où il prend notamment connaissance de l'évaluation formative critériée proposée par le maître de stage. Ces rencontres doivent

être attestées et commentées par le professeur encadrant. Un espace est prévu à cet effet à la fin du carnet.

- Essentiellement, il évalue le rapport de stage, remis par le stagiaire à la fin de son stage. Les consignes générales concernant ce rapport sont fournies par le professeur encadrant mais les objectifs co-définis avec le Maître de stage.

Le professeur encadrant réceptionne la note du maître de stage et du séminaire d'intervision et suivi méthodologique, et transmet au secrétariat des étudiants une note globale sur /20.

## 9. Les critères d'évaluation

Voici la liste des **7 critères d'évaluation** dont 6 ont été définis à priori. Le 7<sup>ième</sup> critère peut être défini selon les particularités du stage. Sous chaque critère figure une liste d'**indicateurs généraux** le définissant.

Le maître de stage est invité à cocher les indicateurs pertinents pour le lieu de stage, c'est-à-dire les indicateurs sur lesquels portera effectivement l'évaluation du critère. Un indicateur par critère peut également être défini librement selon les particularités du stage.

### ***Critère N°1 : Capacité à conduire une recherche***

- construction de la problématique
- prise de connaissance du contexte social, politique, juridique, institutionnel (initiation à l'Institution et à son environnement)
- méthodologie / stratégie d'investigation
- degré d'avancement du travail de recherche
- recueil des données
- réflexivité et prise de recul par rapport au terrain et au processus de recherche
- autre : .....

### ***Critère N°2 : Capacité à communiquer***

- communiquer oralement/par écrit avec aisance et précision
- en cas de demande de l'Institution, présenter une synthèse orale structurée d'un entretien ou d'une situation
- faire un compte rendu précis et synthétique d'une réunion ou d'une rencontre
- comprendre le point de vue de ses interlocuteurs
- dialoguer avec diverses catégories de professionnels
- expliquer l'évolution et le stade d'avancement du projet
- capacité à faire comprendre la démarche de recherche
- autre : .....

### ***Critère N°3 : Insertion dans l'équipe et collaboration***

- qualité des contacts avec les membres de l'équipe

- qualité du dialogue avec les collègues
- apport spontané d'aide
- comprendre le fonctionnement institutionnel
- percevoir l'ensemble des démarches adaptées vis-à-vis des « clients »
- cerner sa place en tant que stagiaire dans l'équipe et dans le processus
- autre : .....

**Critère N°4 : Respect des exigences**

- respect des contraintes de temps
- ponctualité
- respect des engagements pris dans le stage
- respect des consignes
- autre : .....

**Critère N°5 : Progression face aux difficultés et engagement dans sa propre formation**

- reconnaissance des difficultés rencontrées
- prise en compte des conseils d'amélioration (en les adaptant personnellement, et non comme un exécutant soumis)
- recherche active de solutions face aux problèmes
- fixation d'objectifs de progrès et atteinte volontaire de ceux-ci
- attitude positive face à la supervision
- définition d'un projet d'auto-formation au-delà du stage (pour les années ultérieures)
- autre : .....

**Critère N°6 : Initiative et inventivité**

- initiative face aux tâches demandées
- imagination de voies et de pistes nouvelles
- capacité de trouver l'information et les solutions
- prise d'initiative (nouveaux contacts, ...)
- autonomie
- autre : .....

**Critère N°7 : .....**

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

## 10. Evaluation formative à mi-parcours par le maître de stage

Entourez le niveau atteint pour chaque critère

### ***Critère N°1 : Capacité à conduire une recherche***

Respect minimal

Respect excellent

-----  
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

### ***Critère N°2 : Capacité à communiquer***

Respect minimal

Respect excellent

-----  
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

### ***Critère N°3 : Insertion dans l'équipe et collaboration***

Respect minimal

Respect excellent

-----  
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

**Critère N°4 : Respect des exigences**

Respect minimal

Respect excellent

-----

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

**Critère N°5 : Progression face aux difficultés et engagement dans sa propre formation**

Respect minimal

Respect excellent

-----

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

**Critère N°6 : Initiative et inventivité**

Respect minimal

Respect excellent

-----

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

**Critère N°7 : .....**

Respect minimal

Respect excellent

-----

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

**Synthèse : Quels sont les points à améliorer en priorité ?**

## 11. Evaluation à la fin du stage par le maître de stage

Entourez le niveau atteint pour chaque critère

### ***Critère N°1 : Capacité à conduire une recherche finalisée***

Respect minimal

Respect excellent

-----  
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

### ***Critère N°2 : Capacité à communiquer***

Respect minimal

Respect excellent

-----  
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

### ***Critère N°3 : Insertion dans l'équipe et collaboration***

Respect minimal

Respect excellent

-----  
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

**Critère N°4 : Respect des exigences**

Respect minimal

Respect excellent

-----

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

**Critère N°5 : Progression face aux difficultés et engagement dans sa propre formation**

Respect minimal

Respect excellent

-----

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

**Critère N°6 : Initiative et inventivité**

Respect minimal

Respect excellent

-----

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

**Critère N°7 : .....**

Respect minimal

Respect excellent

-----  
1    2    3    4    5    6    7    8    9    10

Commentaires :

**SYNTHESE : EVALUATION FINALE :**

**A) Appréciation de l'évolution du stagiaire sur l'ensemble du stage :**

**Cote : ... / 10**

**Commentaires :**

.....  
.....  
.....  
.....

**B) Evaluation du rapport final de stage déposé par le stagiaire :**

**Cote : ... / 10**

**- Pertinence pour l'Institution :**

.....  
.....

**- Qualité des données et de l'analyse :**

.....  
.....

**COTE GLOBALE : ... / 20**

**Signature :**

## **12. Evaluation par le professeur encadrant le stage**

**Appréciation globale du rapport de stage et note :**

**COTE : ..... / 20**

**Signature :**

**Réservé au professeur encadrant**

**Note globale pour le stage ..... / 20**

**Signature :**

## 13. Contacts

### **Responsable académique des stages :**

*Madame Marie Verhoeven, Professeur*

Place Montesquieu, 1 bte 1 à 1348 Louvain-la-Neuve

Collège Jacques Leclercq ; Etage 03 ; Local A 346

[Marie.Verhoeven@uclouvain.be](mailto:Marie.Verhoeven@uclouvain.be)

Tel : 010 47 42 83

### **Secrétariat des étudiants :**

*Madame Julie Bernard*

Place Montesquieu, 1 bte 5 à 1348 Louvain-La-Neuve

Collège Jacques Leclercq, Etage 0, Local B 090

[j.bernard@uclouvain.be](mailto:j.bernard@uclouvain.be)

Tel : 010/47 41 19

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi: de 12h à 14h

Mardi: de 13h30 à 15h30

Jeudi: de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Vendredi: de 9h30 à 11h30

En cas d'absence, contactez madame Caroline Samyn ou madame Marie Heyen

### **Base de données des lieux de stages :**

*Madame Natacha Van der stricht*

Place Montesquieu, 1 bte 5 à 1348 Louvain-la-Neuve

Collège Jacques Leclercq ; Etage 0 ; Local B 091

[Natacha.vanderstricht@uclouvain.be](mailto:Natacha.vanderstricht@uclouvain.be)

Tel : 010 47 30 40

PSAD - Place Montesquieu 1 bte L2.08.05 - 1348 Louvain-la-Neuve

Tel. 010/47.41.19 - Fax 010/47.27.36

© Université catholique de Louvain – PSAD – Carnet stage SOC22MS/IS

Dernière mise à jour : 15/07/2011 - Page 26 sur 27

## 14. Calendrier

### MASTER 1

<b>Voir avis Valves</b>		Remise de la fiche mémoire et du carnet de stage complété (pages 3, 4, 5, 12, 13), pour probation par la commission.
<b>Juin</b>	Pour l'ouverture de la session	Date limite de remise du rapport intermédiaire mémoire pour la session de Juin.
<b>Août</b>	Pour l'ouverture de la session	Date limite de remise du rapport intermédiaire mémoire pour la session de Août/Septembre.

### MASTER 2

<b>Septembre-Décembre</b>		Stage
<b>Novembre</b>	À mi-stage	Evaluation intermédiaire du stage (par le maître de stage, à remettre au professeur encadrant)
<b>Janvier</b>	Jour d'ouverture de la session	Remise du rapport de stage et du carnet (Voir calendrier académique)
<b>Mai</b>	Voir calendrier académique	Dépôt des mémoires
<b>Juin</b>	Jour d'ouverture de la session	Remise du rapport de stage et du carnet (Voir calendrier académique)
<b>Août</b>	Voir calendrier académique	Dépôt des mémoires
	Jour d'ouverture de la session	Remise du rapport de stage et du carnet (Voir calendrier académique)